

**Procès-verbal**  
**Séance du conseil municipal du 06 avril 2023**  
Convocation du 30/03/2023

|                      | Présents | Absents | Pouvoir |
|----------------------|----------|---------|---------|
| DEFEZ G              | X        |         |         |
| LABELLE Sylvie       | X        |         |         |
| BLANCHARD Alain      |          |         | X       |
| VIGNES Geoffroy      |          |         | X       |
| BROUARD Lionel       | X        |         |         |
| BLONDEAU Jérôme      | X        |         |         |
| CHAULET Marie Noëlle | X        |         |         |
| CREPIN Françoise     | X        |         |         |
| DOS REIS VIANA Marie |          | X       |         |
| GOUBARD Laurent      | X        |         |         |
| LAFoux Bruno         | X        |         |         |
| PAGNARD Jean-Marie   | X        |         |         |
| PONTON Didier        | X        |         |         |
| RIPPEL Dominique     | X        |         |         |
| SOULAS Karine        | X        |         |         |

Secrétaire de séance : LABELLE Sylvie

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal séance du 02 mars 2023
- Délibérations :
  - Affectation des résultats
  - Budgets primitifs 2023 - Commune et assainissement
  - Taux de la fiscalité
  - Fonds Solidarité Logement
  - Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté
  - Référent déontologue
  - Médiation préalable obligatoire
- Questions diverses
- **Approbation procès-verbal séance du 02 mars 2023**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 02 mars 2023

- **Affectation des résultats**

Après présentation des résultats 2022

Pour le budget principal :

un excédent de fonctionnement de 370 094.22€

un excédent d'investissement de 142 886.79€

un déficit des restes à réaliser de 302 960.15€

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 160 073.36€ pour couvrir le déficit des restes à réaliser.

Pour le budget assainissement

un excédent d'exploitation de 7 228.12€

un excédent d'investissement de 5.84€

un déficit des restes à réaliser de 2 285.10€

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 2 279.26€ pour couvrir le déficit des restes à réaliser.

- **Budgets primitifs 2023 commune et assainissement**

Après présentation des propositions de la commission des finances le conseil municipal à l'unanimité vote les budgets primitifs 2023.

- **Taux fiscalité 2023**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux à venir (Hall de gare et aménagement de la traverse de Scoury).

Il précise que les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2013. L'augmentation des bases et une augmentation des taux pourraient permettre de prendre en charge l'annuité de l'emprunt que la commune devra réaliser.

Il propose trois simulations d'augmentation de taux, +1%-+3%-+5%.

Après discussion, les conseillers sont favorables à une légère augmentation, seule Mme SOULAS est contre, les administrés subissant déjà la hausse des prix de l'EDF, des denrées alimentaires...

M Ponton précise que la commune subit elle aussi les augmentations.

Le conseil municipal, après vote (13 voix pour, 1 voix contre) décide d'augmenter les taux de 3% .

Les nouveaux taux seront :

TFB : 20.14%

TFNB : 11.13%

TH : 11.07%

- **Fonds Solidarité Logement -Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté**

Le conseil municipal répond favorablement à la demande de participation aux deux fonds, cela représentera la somme de 433.26€ pour le FSL et 18.90 pour le FAJD.

- **Référent déontologue**

Depuis 2015 et la loi « visant à faciliter, par les élus locaux, l'exercice de leur mandat, les élus sont tenus de respecter « des principes déontologiques » consacrés par « une charte de l' élu local »

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2023, tout élu local devra donc pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile.

Plusieurs collectivités territoriales, groupement de collectivités territoriales peuvent désigner un même référent déontologue.

La communauté de communes Brenne Val de Creuse propose de désigner un référent déontologue à son niveau qui pourra être consulté par les élus des communes membres.

Le conseil municipal accepte cette proposition et charge la CDC Brenne Val de Creuse de le désigner

#### - **Médiation préalable obligatoire**

La médiation préalable obligatoire est devenue une compétence obligatoire pour les Centres de Gestion.

Cette médiation présente de nombreux avantages notamment en termes de délais de résolution des conflits et de réduction des coûts. L'objectif de la médiation est d'éviter une procédure juridictionnelle. Le conseil décide d'adhérer au service proposé par le Centre de Gestion, il autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir.

L'adhésion est gratuite, l'intervention du médiateur se déroulera au Centre de Gestion et sera facturée 400€ pour un forfait de 08 heures de travail.

#### - **Questions diverses**

##### - Dénomination stade :

M le Maire présente la maquette du futur panneau. Quelques remarques : Ecrire « Stade » plus gros. Modifier la couleur du fond : plus jaune et Ecriture en bleu.

Couleurs précises à définir.

##### - Zones humides PNR

M le Maire fait part du courrier du PNR de la Brenne concernant les zones humides. Il remet à chaque conseiller une copie du plan joint de la commune.

Ciron faisant partie des 25 communes dont plus de la moitié du territoire est situé en Brenne, le PNR propose de faire partie avec Neuillay-bois, Rosnay et Chalais, des communes qui verront aboutir une cartographie vérifiée sur le terrain.

Mme Chaulet n'est pas favorable, le PNR se rendra sur les propriétés privées.

M Goubard demande les obligations qui en découleront

La proposition du PNR n'est pas acceptée.

##### - Garderie périscolaire

Dans le cas extrême où un enfant utilisant la garderie périscolaire ne serait pas récupéré par ses parents à 18h30, Il est demandé à la commune les coordonnées d'élus pour prendre en charge cet enfant.

Après discussion sur les responsabilités qui en découlent, Mme Labelle et M Brouard acceptent d'être les contacts de la garderie périscolaire de Ciron.

##### - Accompagnateur bus scolaire

Il est donné lecture du courrier de la CDC Brenne Val de Creuse concernant la suppression des accompagnateurs dans les bus scolaires.

M le Maire précise que ce n'est pas tant pour la charge financière mais du fait de la difficulté de recruter du personnel.

- Proposition Berry Buro

Le contrat de location du copieur arrive à échéance, Berry Buro a fait une proposition de remplacement. Le conseil propose de demander un autre devis.

- Point sur les travaux

- La dissimulation des réseaux à Scoury progresse, l'achèvement des travaux est prévue pour fin juin.
- Elagage : terminé, cela a été un peu laborieux
- Réfection voirie, chemin de Pellebuzan et clos de l'Ecole : la préparation est faite, l'enrobé est prévu le 11 avril.
- Hall de gare : AD4 prépare l'appel d'offre

Dans le cadre de la subvention qui sera demandée à la Région, un audit énergétique doit être réalisé. Le devis d'Energio a été annulé au vu des délais. Une nouvelle commande a été faite auprès de la société Combiosol de Chavin.

- Fibre optique : la réunion publique est prévue le 23 mai. Les flyers seront à distribuer.

La secrétaire  
LAFITE S



Le Maire  
DEFEZ G

